

## <u>Question écrite posée par Monsieur Hacken : La rénovation partielle de la toiture de l'église Rue du Melon.</u>

Monsieur le Bourgmestre,

Suite à un audit réalisé fin 2015 par un architecte indépendant, qui estimait que des travaux étaient indispensables, l'Eglise de la Rue du Melon a lancé un projet de rénovation des toitures, pour lequel elle a droit à des subsides communaux. A la demande de la commune, les travaux les plus urgents ont été divisés en 2, pour les étaler en 2 exercices budgétaires, 2018 et 2019. Notre Conseil a d'ailleurs approuvé le bureau d'architecte comme adjudicataire du marché le 18 décembre 2018.

Depuis lors, rien n'a été versé à la fabrique d'église, mais par contre la commune a envoyé elle-même un bon de commande au bureau d'architecte. Cela me semble étrange, et je voudrais donc en comprendre la raison.

Récemment, des factures ont été envoyées, sans être honorées, et le cahier des charges pour les travaux n'a pas encore été approuvé par vos services alors qu'il est prêt depuis presque 4 mois.

L'asbl vous a récemment écrit pour s'inquiéter de ces lenteurs administratives, le toit devant vraiment être urgemment rénové, sans réponse de votre part.

Pouvez-vous donc m'expliquer les raisons de ces retards, et si une accélération des procédures peut être envisagée ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Laurent Hacken Chef de groupe cdH

## Réponse de Madame Père :

Monsieur le Conseiller, Cher Laurent,

Votre question a bien retenu mon attention. Je comprends votre interrogation, ainsi que celle de la fabrique d'église de la rue du Melon relatives aux travaux de toitures qui sont en effet légitimes.

En aucun cas ceux-ci ne sont remis en cause, je tiens donc à souligner que les travaux prévus au budget extraordinaire sont souvent réalisés 1 an ou 1,5 an après l'adoption de ce budget.

Je vous confirme qu'un montant de 238.000€ est bien prévu pour ces travaux.

Étant donné qu'un montant est budgétisé par la commune, il est logique que la gestion administrative, technique et financière soit assumée par les services communaux (travaux et finances).

En ce qui concerne la facture, elle a été envoyée au directeur des travaux voici 10 jours qui l'a validée et envoyée au service des finances.

Quant au cahier des charges , il est bien arrivé au service des travaux qui était confié à une architecte qui entre-temps a démissionné. Le dossier sera confié à la nouvelle /nouveau architecte qui devrait être engagé prochainement (l'appel à candidature a été lancé).

Vu le contexte je ne peux m'engager à ce que la procédure soit accélérée, mais je peux vous assurer que le service des travaux fera en sorte de suivre ce dossier dans des délais raisonnables.

Tout en restant à votre disposition je vous remercie de votre attention.